

Annexe 1
 Procédure de recours STS 2026

Notification de décision de doublement en 1^{ère} année

Document intégralement renseigné et complété à joindre par l'étudiant au dossier en cas de recours hiérarchique.

L'étudiant	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse personnelle complète	
code postal / ville	
Numéro de téléphone portable	
Spécialité du BTS (intitulé complet avec l'option si nécessaire)	
Baccalauréat d'origine	
Année d'obtention du baccalauréat	

Avis motivé du chef d'établissement

Le chef d'établissement certifie avoir informé l'étudiant de la possibilité de déposer un recours hiérarchique auprès de la rectrice de l'académie : Oui Non

L'étudiant souhaite-t-il déposer un recours hiérarchique auprès de la rectrice de l'académie :

Oui Non

Dépôt du dossier par l'étudiant sur le site « démarche-numérique » à compter du 11 mai 2026 et au plus tard le 1er juin 2026

Le lien pour la saisie sera mis à disposition à cette période sur la page
<https://www.ac-paris.fr/commission-de-recours-sts-nouvelle-procedure-133934>

Tout recours déposé après cette date ne sera pas examiné : la décision du conseil de classe s'appliquera alors.

Cachet de l'établissement	A....., le..... Le proviseur Signature	A....., le..... L'étudiant Signature
----------------------------------	---	---